

Motion des enseignants de l'école

à M le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône

Livret personnel de compétences numérique

Dans plusieurs circonscriptions sont organisés des stages auxquels tous les directeurs « sont priés d'assister », munis de leur clé OTP et des éléments nécessaires pour la saisie de divers résultats d'élèves dans le LPCN.

Le ministre lui-même écrit pourtant le 7 mars, dans une note interne aux recteurs d'académie, « l'utilisation de cette application est facultative pour la présente année scolaire... ».

La circulaire de rentrée, parue au Bulletin officiel n°13 du 29 mars 2012, précise son caractère expérimental dans le premier degré pour les écoles « candidates » : « *Le livret personnel de compétences (LPC) Déjà présent au collège, il se généralise progressivement à l'école à partir de la rentrée 2012. En parallèle, le livret scolaire numérique du 1er degré (LSN 1D) sera expérimenté par les écoles candidates ».*

Nous ne pouvons comprendre cette précipitation pour généraliser cette application aujourd'hui.

- Nous nous élevons contre toute pression sur des collègues, en particulier par l'organisation de stages ou réunions portant sur le LPCN, à ce jour dispositif expérimental pour des écoles candidates.
- Nous demandons le libre choix par les enseignants de leurs supports d'évaluation et de communication aux familles et l'abandon du LPC et du LPCN.
- Nous vous informons que notre école n'est pas candidate pour ce dispositif du LPCN expérimental.

Les enseignants de l'école

.....
Signatures

A envoyer au SNUDI-FO

13, rue de l'Académie 13001 Marseille ou contact@snudifo13.org